

Filière éolienne: de la clarté, vite!

La Wallonie, qui dispose d'un bon potentiel venteux, veut miser davantage sur l'éolien. Jusqu'à fin novembre, les citoyens ont leur mot à dire.

Pour organiser l'avenir de la filière éolienne, un «cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie» a été adopté par le gouvernement wallon en juillet dernier. Un premier projet avait été soumis en février à la consultation des communes. C'est maintenant au tour des citoyens de donner leur avis, et ce jusqu'au 30 novembre⁽¹⁾. L'objectif est ambitieux: il s'agit de rendre possible la production de 3.800 GWh d'électricité d'origine éolienne en 2020, soit 15% de la consommation de la région, tout en réduisant au maximum les nuisances.

Entre février et juillet, le gouvernement a quelque peu revu sa copie. Principaux changements: une augmentation de la distance minimale entre une éolienne et une habitation (de 450 à 600 m) et le renforcement de critères de protection de la biodiversité. Le territoire éligible à l'implantation des mâts a été réduit; il représente maintenant 2,18% du territoire wallon. Autre point essentiel: l'obligation faite aux développeurs d'ouvrir le capital du projet aux acteurs communaux (communes, intercommunales, CPAS) et aux coopératives citoyennes, qui pourront participer au projet à hauteur de 24,99% chacun. Une évolution qui ouvre des opportunités intéressantes d'appropriation de l'énergie par les citoyens et de redistribution des bénéfices de la filière.

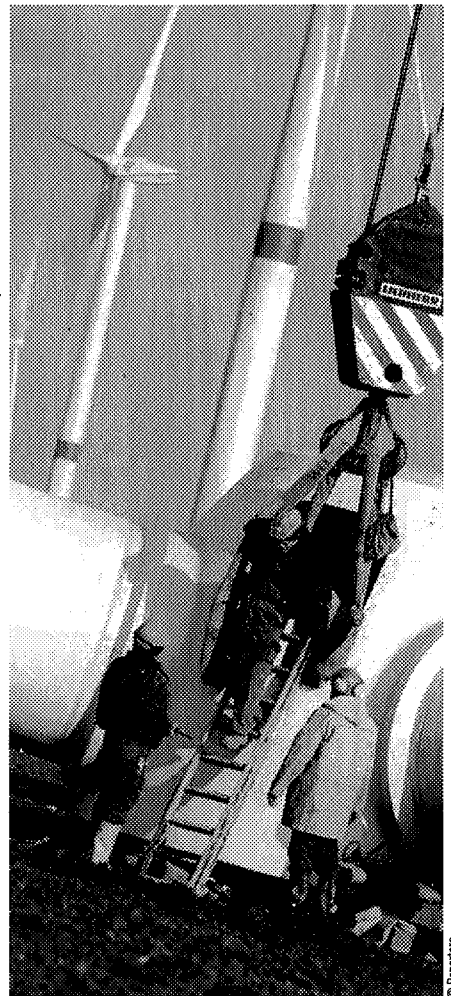
Une carte accessible en ligne permet à chacun, selon sa commune, d'identifier les implantations potentielles. Elle délimite 30 lots qui pourront être attribués à des développeurs sur base de leurs caractéristiques de production, environnementales, paysagères et participatives. En théorie, les projets sélectionnés seront ceux qui exploiteront au mieux le gisement venteux, tout en respectant le cadre de vie et le paysage, et en permettant une participation citoyenne.

L'enquête terminée, il restera au Parlement wallon à voter le décret actuellement en discussion. Une fois ces étapes achevées – et le temps presse –, on devrait enfin pouvoir envisager sereinement un développement dynamique de la filière, sur le long terme, à des coûts maîtrisés et au bénéfice de l'économie wallonne.

Il y a eu beaucoup d'erreurs dans les choix opérés – ou pas – pour promouvoir la filière éolienne en Wallonie depuis le début des années 2000. Et la gestion chaotique du dossier photovoltaïque par le gouvernement wallon n'a rien fait pour faciliter un débat éolien serein. Mais un climat malsain fait de désinformation et de rumeurs empoisonne souvent les discussions. L'acharnement de certaines organisations est interpellant. Certes, il est souhaitable que le débat ait lieu, et que des résistances s'expriment, car c'est ce qui permet d'aboutir aux solutions les plus acceptables pour tous. Le contrôle des coûts des mécanismes de soutien et des marges des développeurs, l'ouverture à la participation, la minimisation des impacts paysagers et environnementaux sont autant d'objectifs nobles. Mais quand des groupements de citoyens mettent tant d'énergie à empêcher que la consultation se fasse sereinement, à s'opposer stérilement à toute proposition, on doit se poser la question de leur motivation... En toute hypothèse, intérêt général et solidarité n'en font pas partie.

Les publications scientifiques ne laissent planer aucun doute sur les crises environnementales et sociales graves qui nous attendent, du fait entre autres des modèles de production et de consommation énergétiques actuels. Une politique fortement axée sur les énergies renouvelables est un des prérequis si nous voulons atténuer ces crises. La filière éolienne est en ce sens incontournable et la CSC a toujours plaidé pour son développement, grâce à des mécanismes de soutien efficaces et raisonnables, à l'implication des citoyens et des pouvoirs publics, à la maximisation du potentiel de création d'emploi et en accordant toute l'importance requise à la qualité de vie des citoyens et à la protection de la biodiversité.


Une étude réalisée fin 2012 estimait à plus de 6.200 le nombre d'emplois dans le secteur éolien en 2011, un chiffre en hausse de 74% en quatre ans et offrant de fortes perspectives de croissance. On compte pas moins de 80 acteurs wallons (entreprises, centres R&D, acteurs de formation,...). Mais les incertitudes juridiques, l'incohérence des politiques communales, la lenteur générale du



processus réglementaire, portent un coup dur au secteur. En 2012, la puissance installée a été trois fois inférieure à l'année précédente, et 2013 s'annonce catastrophique. La transition énergétique prend du retard, et très nombreux emplois sont menacés: il est urgent qu'un cadre légal clair, sûr et juste entre en vigueur.

◆ Philippe Cornélis

(1) Plus d'infos sur le site internet du Service public de Wallonie (<http://spw.wallonie.be/dgo4/eolien>) ou auprès de votre administration communale.

 www.eolien.be

Production d'énergie... et production d'emploi

Actuellement, en Europe, 150.000 personnes travaillent dans une activité liée à l'éolien. D'ici 2020, on estime que 350.000 nouveaux emplois seront créés dans ce secteur. En Wallonie aussi, le développement éolien a des retombées positives sur l'emploi. Chaque projet implique en effet des entreprises locales pour réaliser les études, mener les travaux d'installation, aménager les voiries, concorder le parc au réseau, financer les projets et assurer la maintenance sur le long terme. Des entreprises wallonnes fournissent également du matériel pour les fabricants d'éoliennes: des transformateurs, des freins et engrenages, de l'acier pour les tours ou encore des fibres de verre pour les pales.

A Tournai, le groupe Dufour est une de ces entreprises qui, depuis 2005, a fortement développé son activité autour du secteur éolien: de 60 personnes en 1999, l'entreprise occupe aujourd'hui 600 travailleurs. Un de ses créneaux: le transport, le levage et l'installation d'éoliennes en France et en Allemagne, mais également

au Grand-Duché, aux Pays-Bas et un peu en Belgique. Les engins et équipes de Dufour transportent et installent en moyenne 350 éoliennes par an.

Pour le patron, Frédéric Dufour, «l'éolien nous a permis de diversifier et développer nos activités malgré un contexte industriel morose. Et c'est un secteur durable dans la mesure où les turbines font l'objet de maintenance et d'interventions nécessitant l'usage d'équipements de levage ou d'une logistique spécialisée». Mais, pointe-t-il aussi, c'est aussi un secteur dont le développement est étroitement lié aux volontés politiques et à l'acceptation par les populations de ce type d'énergie...

De l'avis des représentants CSC dans l'entreprise, cet employeur est favorable au dialogue social. L'entreprise occupe du personnel aux qualifications multiples et souvent pointues: grutiers, chauffeurs, mécaniciens, monteurs, ingénieurs, etc. Certains sont appelés à faire beaucoup de prestations à l'étranger. «Nous avons obtenu, par exemple, des arrangements pour planifier les formations

syndicales de nos délégués. L'équation n'est pas toujours évidente, mais l'esprit de concertation domine» explique Bertrand Merlevede, secrétaire de la CSC-Transcom.

Dufour mise beaucoup sur la formation de son personnel, en partie grâce au crédit-adaptation, une aide financière octroyée aux entreprises qui organisent des formations collectives qualifiantes. Mais le gouvernement wallon vient de décider de suspendre ce crédit-adaptation, ce qui ne fait évidemment pas plaisir chez Dufour... Le groupe est en effet confronté à un marché de plus en plus concurrentiel et n'est pas à l'abri du dumping social des travailleurs de l'éolien (dans le transport). Ce qui n'empêche pas d'avoir des idées pour l'avenir, comme par exemple développer chez nous un centre de compétence dédié à l'éolien, ou encore initier des solutions logistiques liées à la voie d'eau. Tournai pourrait ainsi accueillir une plateforme portuaire spécialisée dans le chargement-déchargement de composants éoliens...

◆ D.E.